

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 2 août 2021**

Sous la présidence de Monsieur Norbert MOTZ, maire, en présence de tous les membres du Conseil Municipal, sauf Monsieur Pascal MAEDER, Madame Laurence RUF1, Monsieur Gilbert SCHNEIDER, M. Richard GAMMINO, Monsieur Pascal GEHLEN, excusés et Madame Florence DURIEUX.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **I. APPROBATION DU P.V. de la réunion du 7 juin 2021**

#### **II. AFFAIRES FINANCIERES**

1. Approbation de factures et devis
2. Acquisition d'ordinateurs portables à l'école
3. Maintenance du parc interactivité et informatique
4. Demande de subvention pour classe de découverte
5. Décompte de charges au Presbytère

#### **III. AFFAIRES IMMOBILIERES ET D'URBANISME**

1. Droit de Préemption Urbain (information)

#### **VI. DIVERS**

---ooo0ooo---

#### **I. APPROBATION DU PV de la réunion du 7 juin 2021**

#### **II. AFFAIRES FINANCIERES**

##### **1. Approbation de facture et devis**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- d'approuver le devis du 22/07/2021 de l'entreprise SIGNAL&CO pour la fourniture et pose de panneaux de signalisation sur le parking de la mairie pour un montant HT de 813,60€,
- d'approuver le devis du 15/07/2021 de l'entreprise ALSACE MICRO SERVICES pour le remplacement de batteries sur les 15 ordinateurs portables de classe mobile de l'école élémentaire pour un montant HT de 1414,00€,
- d'approuver le devis du 04/07/2021 de l'entreprise Artisans des Jardins pour l'entretien annuel des espaces verts de la propriété au 9 rue Allmend pour un montant HT de 1746€,
- d'approuver la facture du 28/07/2021 de l'entreprise WESCO pour l'acquisition de bancs pour l'école maternelle pour un montant HT de 287,67€.

## **2. Acquisition d'ordinateurs portables à l'école**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- d'acquérir auprès d'ALSACE MICRO SERVICES deux ordinateurs portables pour l'école, l'un pour la directrice d'école et l'autre pour l'école maternelle pour un montant HT de 2202,00€.
- de passer la commande auprès d'ALSACE MICRO SERVICES et d'imputer la dépense au compte 2183 Opération 87 du budget primitif 2021.

## **3. Maintenance du parc interactivité et informatique**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- de confier la maintenance des Tableaux Blancs Interactifs (TBI) et du parc informatique de l'école (classe mobile et ordinateurs) à la société ALSACE MICRO SERVICES.
- de signer le contrat de maintenance proposé par ALSACE MICRO SERVICES comprenant une maintenance annuelle sur l'ensemble des équipements pour un montant HT de 438,50€ et l'achat de 10 heures de contrat temps pour un montant HT de 790€.

## **4. Demande de subvention pour classe de découverte**

Le maire informe le Conseil Municipal que l'école primaire de BERNARDSWILLER a organisé en juin 2021 une classe de découverte sous la forme d'un atelier musical sous la responsabilité de Madame Isabelle HELBOURG et Madame Marie TURPAUD. Cette classe de découverte a remplacé la classe de voile initialement prévue.

Cette classe a eu lieu les matinées des 17 et 18 juin et des 1<sup>er</sup> et 2 juillet, soit 2 jours, pour 46 élèves et a accueilli Monsieur Luc BURKHART qui a animé l'atelier. Les enseignantes sollicitent une aide financière de la commune.

Après en avoir discuté, et après délibération, le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que le projet s'inscrit parfaitement dans l'apprentissage de l'enfant et dans les objectifs pédagogiques à la fois du plan national et de l'école de Bernardswiller, et qu'il y a lieu d'encourager de telles initiatives,  
VU l'absence de participation du Conseil Départemental du Bas-Rhin pour ce type de classe de découverte,

DECIDE à l'unanimité :

- de soutenir le projet précité,
- d'accorder à la coopérative scolaire de l'école primaire de BERNARDSWILLER, une subvention d'un montant de €. 400 correspondant à la facture établie par Monsieur Luc BURKHART en date du 25/06/2021.
- de charger le maire du paiement de cette subvention qui sera imputée sur les crédits prévus au Budget Primitif 2021

## **5. Décompte de charges au Presbytère**

Le maire présente au Conseil Municipal le décompte des charges locatives relatives au bâtiment communal « Le Presbytère », arrêté au 30 juin 2021. Il rappelle que ce bâtiment développe trois logements ainsi que les locaux de la paroisse catholique de BERNARDSWILLER, faisant fonction de presbytère.

Au vu des dépenses totales engagées pour cet immeuble, les charges locatives relatives à la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021, incluant les frais de consommation de fuel, tant pour le chauffage que pour la production d'eau chaude, d'énergie électrique, de

consommation d'eau ainsi que les frais de ramonage et les redevances pour l'enlèvement des ordures ménagères, s'élèvent au total à €. 5637,00.

Chaque logement est équipé de compteurs individuels d'eau et de compteurs de calories. Le maire précise que les trois logements ont été occupés en permanence durant la période considérée.

Le maire présente le décompte de répartition et propose l'imputation des charges aux locataires et utilisateurs respectifs, comme suit :

- pour les locaux de la paroisse (rez-de-chaussée) la somme de .....779,44 €.
- pour le logement 1 (1<sup>er</sup> étage-nord), occupé par Armand DERENDINGER  
la somme de .....1711,15 €.
- pour le logement 2 (duplex), occupé par Laura DERENDINGER  
La somme de .....1808,47 €
- pour le logement 3 (2<sup>ème</sup> étage) – occupé par Adrien CAPY  
la somme de.....1337,94 €.

Après en avoir discuté et après délibération, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

- d'approuver le décompte de charges locatives présenté par le maire,
- de charger le maire de procéder au recouvrement desdites charges, après imputation des avances payées mensuellement par chaque locataire.

### **III. AFFAIRES IMMOBILIERES ET D'URBANISME**

#### **1. Droit de préemption urbain (information)**

Depuis le compte-rendu effectué lors de la réunion du Conseil Municipal du 7 juin 2021, la Commune a enregistré et traité les Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) suivantes :

- Vente de la propriété foncière bâtie située à BERNARDSWILLER 26 rue de Goxwiller, cadastrée Section 26 – N°99/7 avec une surface totale de 6,89 ares,
- Vente de la propriété foncière bâtie située à BERNARDSWILLER 3 rue Principale cadastrée Section 23-N°49 avec une surface totale de 18,22 ares appartenant à Monsieur et Cédric FENDER et Mme Christelle OBIS,
- Vente de la propriété foncière bâtie située à BERNARDSWILLER 9 rue Saint-Sébastien cadastrée Section 26- N°331/07 avec une surface totale de 7,18 ares appartenant à Mme Marthe REIBEL née TRUTT,
- Vente de la propriété foncière non bâtie située à BERNARDSWILLER rue de Goxwiller, cadastrée Section 26- N°402/7 et 405/7 avec une surface totale de 5,22 ares appartenant à la société AMELOGIS.

Après transmission à la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile pour instruction et décision, il a été renoncé à l'exercice du droit de préemption urbain.

### **IV. DIVERS**

#### **1. Rapports d'activité**

Le maire communique au Conseil Municipal les rapports suivants, relatifs à l'année 2020, à savoir :

- le rapport annuel de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile, sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.
- le rapport annuel de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile, sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

- le rapport annuel de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile, sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif.
- le rapport annuel de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile, sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés
- le rapport d'activité du Syndicat Mixte du Bassin de l'Ehn,
- le rapport d'activité du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau Bassin de l'Ehn-Andlau- Scheer.

Le Conseil Municipal prend acte de chacun de ces rapports.

## **2. Travaux**

### **a. Réservoir d'eau**

Le maire informe le Conseil Municipal que les travaux intérieurs du réservoir d'eau sont terminés. Les travaux extérieurs, dont les abords, sont encore en cours.

### **b. Déploiement du gaz à Bernardswiller**

Le maire informe le Conseil Municipal que le réseau gaz est en service depuis le 27 juillet dernier dans la rue Principale, rue du Freiberg, rue des Cerisiers et dans la rue de l'Eglise.

Une équipe travaillera dans la rue de l'Ecole tout le mois d'août pour avancer au maximum avant la rentrée des classes de septembre.

### **c. Démolition du chalet rue de Saint Nabor**

Le maire informe le Conseil Municipal que le chalet situé « im Grauss » a été démoli et que l'ensemble de ces travaux sont réalisés sous couvert de l'entreprise AMELOGIS.

## **3. Manifestations au courant de l'été 2021**

### **a. Dimanche 15 août 2021**

Au vu de la situation sanitaire, la paroisse n'organisera finalement pas de procession mariale vers la chapelle du cimetière ni de repas à l'emplacement habituel. Un repas à emporter est néanmoins proposé.

### **b. Alsace Rallye Festival**

La quatrième édition de l'Alsace Rallye Festival est reportée à 2022.

### **c. Babyfoot humain**

L'édition 2021 est encore incertaine du fait du contexte sanitaire et de la mise en place du pass sanitaire. L'amicale des Sapeurs-Pompiers de Bernardswiller prendra une décision très prochainement.

